



Strasbourg, 2 avril 2009

DH-MIN(2009)005

**COMITE D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS RELATIVES A LA PROTECTION
DES MINORITES NATIONALES
(DH-MIN)**

LISTE DE DECISIONS ADOPTÉES

**9ème réunion
1-2 avril 2009**

**Strasbourg
Conseil de l'Europe
Salle G.2, bâtiment Agora**

LISTE DE DECISIONS ADOPTÉES

Au cours de sa neuvième réunion, tenue du 1 au 2 avril 2009 à Strasbourg, le Comité d'experts sur les questions relatives à la protection des minorités nationales (DH-MIN) adopte les décisions suivantes :

1. Prenant note du fait que ses décisions seront prises autant que possible durant ses réunions plénières, y compris pour ce qui est de l'invitation éventuelle d'observateurs, le DH-MIN confirme que son Bureau, en conformité avec ses Règles de procédure, doit superviser la préparation de ses réunions et assurer la continuité entre les réunions, si nécessaire. Il est entendu que le Bureau n'introduira de nouveaux thèmes à l'ordre du jour des réunions à venir qu'en cas de développements nouveaux entre les réunions du Comité, qui requièrent l'inclusion d'un nouveau thème. La Présidente, assistée par le Secrétariat, communiquera ces nouvelles propositions aux membres du DH-MIN, pour leurs commentaires, en temps voulu.
2. Le DH-MIN décide de publier sur le site web du Secrétariat le rapport de Professeur David Hine de l'Université d'Oxford sur « les systèmes électoraux, les lois sur les partis politiques et la protection des minorités » (voir : DH-MIN(2006)013).
3. Le DH-MIN, après discussion de l'analyse faite par un expert des réponses au questionnaire sur la collecte de données à caractère ethnique, convient que toute clarification ou correction devra être adressée au Secrétariat jusqu'au 31 mai 2009 afin de permettre à l'expert de compléter son rapport pour le 30 juin 2009. Le DH-MIN convient de prendre une décision concernant la publication éventuelle de ce rapport actualisé lors de sa 10^e réunion.
4. Le DH-MIN décide de publier sur le site web du Secrétariat l'analyse faite par un expert des réponses au questionnaire sur l'accès des minorités nationales aux nouveaux médias dans la société de l'information (Réf. : DH-MIN(2009)003) préparé par le Professeur Tom Moring et le Docteur Tarlach McGonnagle. Le Comité décide de continuer à recueillir des informations sur cette question afin de suivre les évolutions et il réexaminera cette question le moment venu.
5. Le DH-MIN convient de poursuivre plus avant ses travaux sur la répartition du soutien financier public aux projets concernant les personnes appartenant aux minorités nationales et leurs associations (organisations). Le Comité invite les délégations à transmettre au Secrétariat, d'ici au 31 mai 2009, leurs commentaires sur un questionnaire révisé (qui sera finalisé par le Bureau et la délégation d'Autriche, qui a soumis cette proposition). Il invite aussi les membres à soumettre les réponses au questionnaire pour la fin de septembre 2009 au plus tard. Une compilation de ces réponses sera préparée dans le but de les examiner lors de la 10^e réunion du DH-MIN.
6. Le DH-MIN convient de poursuivre plus avant ses travaux sur la promotion de l'usage des langues des personnes appartenant aux minorités nationales. Le DH-MIN charge le Secrétariat de contacter les délégations de la Croatie, de la Norvège et d'autres Etats membres intéressés afin de déterminer l'ordre de présentation, lors des prochaines réunions du Comité, des nouvelles études de cas de bonnes pratiques dans ce domaine.
7. Pour ce qui est de la date de ses prochaines réunions, le DH-MIN convient que sa 10^e réunion se tiendra les 9 et 10 novembre 2009.

8. En ce qui concerne ses activités futures, le DH-MIN convient :
- (i) quant à la proposition allemande, de discuter lors de sa 10^e réunion la situation de la langue yiddish en Europe, le Comité décide d'inviter des représentants du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (ACFC) et du Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires afin de discuter du statut de la langue yiddish et d'autres langues dans une situation comparable ;
 - (ii) quant à la proposition de la Croatie de discuter de la situation des Roms en Europe, le Comité décide d'inviter des représentants du Comité consultatif de la Convention-cadre (ACFC) et du Groupe de spécialistes sur les Roms et Voyageurs (MG-S-ROM) lors de sa prochaine réunion, afin de tenir un échange de vues, en particulier sur la participation des Roms aux processus de prise de décisions;
 - (iii) quant à la proposition de la Moldova de discuter du dialogue interculturel, en lien avec les minorités nationales, le Comité décide de débattre des mesures adoptées par les Etats membres sur leur territoire pour promouvoir l'esprit de tolérance et le dialogue interculturel, ainsi que le respect et la compréhension mutuels, ainsi que stipulé à l'article 6 de la Convention-cadre. Le Comité demande également au secrétariat de donner un aperçu des progrès dans la mise en œuvre du « Livre Blanc sur le dialogue interculturel », ainsi que d'autres initiatives prises par le Conseil de l'Europe, afin d'offrir une base à la discussion lors de la 10^e réunion du DH-MIN.
 - (iv) quant à la proposition du représentant du Bureau du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales de discuter de l'usage des symboles des minorités nationales dans les sphères publiques et privées, le Comité décide de débattre plus avant de ce thème lors de sa prochaine réunion, sur la base d'un document qui devra être soumis par le représentant Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales.